

Affaire suivie par  
Carlos CRUZ (DRAAC)  
[carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr](mailto:carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr)  
Tel : 06.90.73.56.50

## Concours : « Collégiens ambassadeurs du patrimoine »

### Notice explicative

#### Préambule :

- Le concours « Collégiens ambassadeurs du patrimoine » s'adresse à tous les élèves de tous les collèges de Guadeloupe (6°,5°,4°,3°).
- Il est co-organisé par le Rectorat et le Conseil Départemental.
- L'action se déroule de mars à juin 2023.
- L'opérateur en charge de l'organisation des épreuves finales est la société SKZ-Event's.
- Le transport des élèves pour se rendre sur le site de la finale est organisé par le Conseil Départemental

#### Inscriptions :

Chaque enseignant inscrira sa classe en ligne, du **6 mars au 24 mars 2023**.

Lien vers la plateforme d'inscription : <https://forms.gle/1S2nNPQU3XjQeZG79>

#### Organisation du concours :

Les épreuves se déroulent en trois phases :

- **Phase « classe »** : Après une période de travail sur le Patrimoine mené en classe, chaque enseignant procédera à la sélection de deux élèves par le biais d'un questionnaire à choix multiples proposé à toute la classe. L'épreuve est individuelle et pour s'assurer de l'équité elle sera passée simultanément par tous les élèves. Le questionnaire sera transmis à l'enseignant après inscription de sa classe.  
→ La correction des questionnaires est assurée par l'enseignant.  
→ Cette sélection doit être remontée pour le **21 avril**.
- **Phase établissement** : la société SKZ'Event's se rendra dans chaque collège pour organiser la finale établissement. Les élèves sélectionnés seront réunis dans la salle polyvalente du collège. Ils disposeront d'un boîtier leur permettant de répondre aux questions qui leur seront projetées. La société SKZ'Event's se chargera de la correction du questionnaire. A l'issue de cette épreuve elle désignera le nom des deux élèves (par niveau : 6°-5° et 4°-3°) qui représenteront leur collège à la finale départementale.  
→ la phase établissement s'échelonne du **24 avril au 26 mai**. Chaque collège sera informé de la date au préalable.
- **Phase départementale** : C'est la grande finale qui se tiendra à la Maison Départementale au Gosier, en présence d'élus, de personnalités de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du monde associatif **le vendredi 2 juin**  
→ Les élèves sélectionnés dans tous les collèges (2 par niveau) se rencontreront sur deux catégories : 6°/5° et 4°/3°

Les 3 lauréats, par catégorie recevront un trophée et seront récompensés par des prix offerts par le Conseil Départemental et le Rectorat. Tous les élèves ayant participé à l'opération recevront un diplôme d'encouragement.

**Ressources :**

Pour accompagner vos élèves dans cette action il vous est proposé de nombreuses ressources consultables et téléchargeables sur [le site de la DRAAC](#)

Pour enrichir la base de données des questionnaires proposés aux élèves il est demandé à chaque enseignant de transmettre à la DRAAC, une liste de quelques questions (avec les réponses). Les élèves auront peut-être de la chance de voir leurs questions parmi celles qui leur seront posées !

Pour les finales Etablissement et Département, les questionnaires seront élaborés par un « Comité scientifique » composé de professeurs de l'Académie, de spécialistes et de membres de la commission Culture du Département.

Pour tous renseignements relatifs à ce concours, n'hésitez pas à contacter la DRAAC ([carlos.cruz@ac-guadeloupe](mailto:carlos.cruz@ac-guadeloupe) ou [naike.maulois@ac-guadeloupe](mailto:naike.maulois@ac-guadeloupe)) ou Mme Ericka MEPHARA [Ericka.Mephara@ac-guadeloupe](mailto:Ericka.Mephara@ac-guadeloupe) .

**Edition 2021 :**

<https://draac.site.ac-guadeloupe.fr/finale-departementale-du-concours-connais-tu-ton-patrimoine/>

